

DECISION N°115/2023/INSTITUT MINES-TÉLÉCOM

PORTANT DELEGATION DE LA DIRECTION GENERALE

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, et notamment ses articles 13 et 15 ;

Vu la délibération n° 2021-1-6 du Conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

Vu la délibération 2023-4-4 du 06 octobre 2023 relative à la délégation de pouvoir donnée à la Directrice générale de l'IMT aux fins d'approuver et signer les actes juridiques relatifs au projet ECOHYDRO.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain SCHMITT, Directeur d'IMT Nord Europe, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, l'ensemble des documents relatifs au projet ECOHYDRO.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce premier, délégation de signature est donnée à Vincent SIX, Directeur adjoint, Grégory BRASSART, Secrétaire général et Thomas DALLE, Directeur des Affaires Financières.

A Palaiseau, le 05 décembre 2023



Odile GAUTHIER
Directrice générale